

ARTICLE FIN D'ANNEE - SIAEPA DE LA REGION DE MANNEVILLE LA GOUPIL

La concentration souhaitée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) va avoir pour conséquence la disparition de notre Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) au 1^{er} janvier 2019, dont les compétences seront reprises par la Communauté de Commune « Campagne de Caux ».

Le constat est simple : on compte aujourd'hui 35160 services d'eau et d'assainissement gérés par 24162 collectivités. Demain, il ne devrait plus y en avoir que 1500 à 3500 !

Cette nouvelle réorganisation va ainsi apporter une réponse à l'éparpillement des services eau et assainissement dénoncé par de nombreux rapports de la Cour des comptes ou du Conseil d'Etat.

Il y aura ainsi moins de services, mais ceux-ci seront dotés de moyens humains, techniques et financiers plus importants, ce qui devrait les aider à relever les défis actuels et à venir de la gestion locale de l'eau.

Pour faire court : Aux yeux de nombreux observateurs, cet élargissement de périmètre ouvre des opportunités de montée en qualité des services et de renforcement des maîtrises d'ouvrage. La « communautarisation » de l'eau aura ainsi pour objectifs principaux :

- De mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle au sein de structures intercommunales plus étendues ayant la capacité financière et technique de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- D'accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires par un pilotage plus efficace et des capacités financières plus importantes ;
- D'assurer un meilleur service à l'usager en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité, délivrée par un service aux performances constantes appuyé sur un patrimoine fiable.

Cette réorganisation de la gestion locale du « petit cycle » de l'eau va également s'accompagner d'une autre grande réforme, impactant le « grand cycle de l'eau » : la Gemapi, ou gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette stratégie devra permettre de penser l'exercice des compétences dans le domaine de l'eau, du petit au grand cycle, par un diagnostic de la répartition existante et par des propositions d'évolution.

Enfin, nous sommes bien incapables de déterminer l'impact de tout cela sur le prix de l'eau et de l'assainissement dans les années à venir. Cependant, sachez que le SIAEPA de la région de Manneville la Goupil a décidé lors de sa réunion du 10 novembre dernier de ne pas augmenter les tarifs – part syndicale – pour l'année 2018.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,

D. FLEURY.